

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016

L'an deux mil seize et le onze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Convocation : 04/04/2016.

Présents : MM. Bernard BRUNET - Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD - Katia GENILLON – Richard CHAUVIN – Gontran BODESCOT.

Excusée : Mme Nathalie GARCIA.

Absents : Mme Carole DESCHAMPS – M. Jean-Pierre POPILLE.

Secrétaire de séance : M. Gontran BODESCOT.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

I/ FINANCES

1) EAU-ASSAINISSEMENT

A/ COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : Les Membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2015, qui laisse apparaître les résultats suivants :

<u>Exploitation</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	47 175.00 €	44 558.98 €
Recettes	47 175.00 €	33 149.27 €
Résultat de l'exercice : déficit		11 409.71 €
Excédent antérieur reporté		17 223.51 €
Résultat à affecter		5 813.80 €
<u>Investissement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	225 135.00 €	33 247.77 €
Recettes	225 135.00 €	32 589.64 €
Résultat de l'exercice : déficit		658.13 €
Déficit antérieur reporté		-15 345.89 €
Résultat à reporter : déficit		-16 004.02 €

Les « restes à réaliser » s'élèvent 4 536.00 € en dépenses et 68 960.00 € en recettes.

Monsieur le Maire se retirant de l'Assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2015 et dit que le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 : 5 813.80 €, soit affecté en réserves au compte R 1068.

Ce compte administratif 2015 a financé les honoraires de la maîtrise d'œuvre, CALAD'ÉTUDES pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au Bourg – entrée sud, soit 2 280.00 €.

B/ COMPTE DE GESTION : Monsieur le Maire présente le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur Denis BAUER – Trésorier, qui est conforme aux écritures du Compte

Administratif 2015. Après délibération, les Conseillers déclarent que le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

C/ **BUDGET PRIMITIF 2016** : Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif 2016 du Service eau et assainissement M49, qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses et recettes d'exploitation 43 239.00 €
 Dépenses et recettes d'investissement 250 870.00 €.

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif 2016 du Service eau et assainissement est adopté à l'unanimité.

2) **BUDGET COMMUNAL**

A/ **COMPTE ADMINISTRATIF 2015** : Les Membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2015, qui a permis la réalisation des investissements suivants :

	Dépenses	Subventions
Extension réseau électricité habitations TRICHARD et PIGNARD	6 633.56 €	
Extincteurs	881.45 €	
Plaques et numéros pour dénomination des voies	8 361.69 €	
Tableau spécial projection pour l'Ecole	394.97 €	
Détecteurs de fumée	348.15 €	
Défibrillateur	2 272.80 €	
Drapeaux	140.88 €	
Lave-linge pour le Gîte	699.00 €	
Chauffe-eau à la Cantine Scolaire	676.01 €	
Conteneurs pour ordures ménagères	322.00 €	
Eglise tranche conditionnelle 1 partielle : restauration de la toiture de la nef et du chœur	164 476.34 €	82 607.02 €
Café Restaurant (accessibilité) et logement	29 413.58 €	
Ecole : rénovation thermique	12 652.74 €	
Salle des Fêtes : gainage	1 380.00 €	
Bâtiments recevant du public : travaux électricité/sécurité/alarme	2 013.60 €	
Logement de la poste : sanitaires	418.00 €	
Eglise : horloge	2 789.84 €	
TOTAL	232 494.61 €	82 607.02 €

Ce Compte Administratif 2015 laisse apparaître les résultats suivants :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	530 364.00 €	327 771.69 €
Recettes	530 364.00 €	449 345.31 €
Résultat de l'exercice : excédent		121 573.62 €
Excédent antérieur reporté		111 754.12 €
Résultat à affecter		233 327.74 €
<u>Investissement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	579 368.00 €	292 237.58 €
Recettes	579 368.00 €	226 869.91 €
Résultat de l'exercice : déficit		-65 367.67 €
Déficit antérieur reporté		-39 444.53 €
Résultat à reporter : déficit		-104 812.20 €
Les restes à réaliser s'élèvent à 243 700.00 € en dépenses et à 118 500.00 € en recettes.		

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2015 et décide que l'excédent de 233 327.74 €, soit affecté comme suit:

- 163 928.20 € au compte R 1068 en investissement
- 69 399.54 € reporté en fonctionnement au compte 002

B/ COMPTE DE GESTION : Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur Denis BAUER – Trésorier, qui est conforme aux écritures du Compte Administratif 2015. Après délibération, les Conseillers adoptent le compte de gestion, qui n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

C/ BUDGET PRIMITIF 2016 : Monsieur le Maire présente ensuite le projet de Budget Primitif 2016, qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement	487 913.00 €
Dépenses et Recettes d'Investissement	441 437.00 €

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe qu'il sera étudié, lors d'une prochaine réunion, la révision des tarifs de locations des salles communales, des concessions au cimetière, du forfait ménage du gîte « Le Télégraphe ».

3) TAUX D'IMPOSITION 2016

Monsieur le Maire propose ensuite d'examiner les taux de référence communaux des taxes locales. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncier non bâti, pour l'exercice 2016, comme suit :

- taxe d'habitation 16.26 %
- foncier bâti 21.84 %
- foncier non bâti 33.00 %

Les bases d'imposition prévisionnelles 2016 par rapport aux bases effectives 2015 voient une variation de l'ordre de 1.47 % pour la taxe d'habitation, de -0.68 % pour la taxe foncière bâti et 0.98 % pour la taxe foncière non bâti.

La Commune de CHIROUBLES percevra pour 2016 une allocation compensatrice s'élevant à 8 364.00 € versée par la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

4) SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues accompagnées des éléments financiers, qui ont été examinées au préalable avec la Commission des Finances.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote le montant des subventions accordées aux Associations, ainsi que le remboursement de locations des salles communales à certaines d'entre elles, à savoir :

Associations	Subventions votées	Remboursement des locations des salles communales 2015	TOTAL
Sou des Écoles		146.00 €	146.00 €
Club de l'Amitié		132.00 €	132.00 €
Comité d'Animation & d'Entraide		72.00 €	72.00 €
Confrérie « Les Damoiselles de CHIROUBLES		24.00 €	24.00 €
Société de Chasse		376.00 €	376.00 €
Société Protectrice des Animaux	117.32 €		117.32 €
Syndicat Agricole & de Défense « La Terrasse » (compensation entretien sanitaires)	450.00 €		450.00 €
Fanfare « La Note Beaujolaise »	100.00 €		100.00 €

Collège Jean-Claude RUET	195.00 €	195.00 €
--------------------------	----------	----------

soit un total à verser s'élevant à 1 612.32 € (article 6574 du budget communal 2016).

5) CONTRATS AVEC LE DÉPARTEMENT

Monsieur le Maire expose qu'il a sollicité une prorogation de deux opérations figurant dans le contrat pluriannuel 2009-2013 (n° 8 et n° 8-1 Extension du réseau d'assainissement collectif au Bourg entrée sud) et le contrat annuel 2014 (rénovation thermique du bâtiment de l'Ecole Publique). Depuis l'été 2015, le Département a lancé une réflexion sur sa politique contractuelle, en tenant compte des éléments suivants :

- le nouveau périmètre du Département suite à la création de la Métropole de LYON,
- les compétences supprimées ou réaffirmées en application de la loi NOTRe,
- de garantir les engagements pris dans les précédents contrats signés,
- de simplifier les procédures existantes,
- d'adapter le budget sur les encours existants et de prendre en compte les conséquences des baisses de dotations de l'État.

Dans ce cadre et dans l'attente de la mise en place du nouveau règlement d'aides aux collectivités, qui devrait être validé par l'Assemblée Départementale au cours du premier semestre de l'année 2016, la demande de délais complémentaires aux opérations citées ci-dessus n'est pas accordée.

Conscient de l'importance pour la Collectivité des aides apportées par le Département, celui-ci œuvre pour garantir financièrement les engagements précédents et en parallèle, l'exécutif souhaite mettre en place un nouveau règlement qui permettra de donner un nouveau souffle aux projets existants ou futurs.

Monsieur le Président Christophe GUILLOTEAU organise une réunion de présentation le 02 mai 2016, à 17 h 30 avec les Maires du Rhône et les Présidents d'EPCI, à l'Hôtel du Département.

Monsieur le Maire évoque son inquiétude concernant le commencement et la poursuite des travaux programmés cette année si le Département n'engage pas les subventions inscrites aux contrats. Dans le cas du report de l'une de ces opérations (assainissement), la Collectivité risque de perdre une réserve parlementaire conséquente. Que faut-il faire ?

II/ BÂTIMENTS

1) RÉNOVATION THERMIQUE ET ACCESSIBILITÉ DU BÂTIMENT DE L'ÉCOLE

A/ POINT SUR LES TRAVAUX : Ont été réalisées :

- le changement en grande partie des fenêtres du bâtiment,
- la pose en partie des garde-corps au droit des menuiseries extérieures,
- la pose des barrières côté rue.

Monsieur le Maire a fait part de son mécontentement auprès des entreprises JOULIN et BIOMÉTAL, qui ont effectué ces travaux pendant le temps scolaire alors que ceux-ci devaient être entrepris à compter du 11 avril 2016.

Sont en cours de réalisation durant ces vacances scolaires :

- le changement des revêtements de sol des classes,
- l'aménagement du WC sous le préau,
- La fin de la pose des fenêtres et garde-corps.

Les autres travaux reprendront en juillet 2016 dès la fin de l'année scolaire.

B/ AVENANT AU MARCHÉ LOT 1 MAÇONNERIE : Monsieur le Maire expose, qu'après observation lors des réunions de chantier, il est nécessaire :

- d'allonger la rampe côté cour pour palier la pente,
- d'adapter un seuil béton devant le préau entre le perron d'entrée et la jardinière,

Il a été demandé à l'entreprise BAUDRY SAS – Lot 1 Maçonnerie de présenter une offre, qui s'élève à 1 035.40 € HT pour se faire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21 ;

Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 19 ;

Considérant qu'afin de payer ces prestations supplémentaires non prévues dans le contrat initial mais s'y rattachant, la signature d'un avenant s'avère nécessaire pour modifier le prix global du marché pour les lots énumérés ci-dessus ;

Donne un avis favorable à la réalisation des travaux supplémentaires énumérés ci-dessus ;

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise BAUDRY SAS – Lot n° 1 ;

Précise que les crédits relatifs au présent marché seront prévus et inscrits au budget primitif.

C/ AVENANT AU MARCHÉ LOT 4 CLOISON PEINTURE MENUISERIES INTÉRIEURES : Monsieur le Maire expose, qu'après observation lors des réunions de chantier, il est nécessaire :

- de fournir et poser une trappe CF ½ h pour la cuve à fioul,
- de réaliser un faux-plafond type placostil sur ossature métallique avec peinture pour la cage d'escaliers du préau à la classe enfantine,
- de supprimer les travaux de peinture de sol, la fourniture et la pose de nez de marches antidérapant et la réalisation d'une bande de vigilance au droit des escaliers menant à la Cantine Scolaire ; travaux reportés dans le lot n° 5 – Sols collés.

Après discussion, le Conseil Municipal, n'étant pas à l'unanimité d'accord sur le montant des travaux à déduire, décide de demander des précisions à l'Architecte Antoine BERNADAL avant de valider cet avenant.

D/ MOTORISATION DE STORES : Monsieur le Maire présente ensuite un devis établi par l'entreprise JOULIN pour la motorisation de brises soleil sur les châssis sis dans les cages d'escaliers, soit un coût de 390.00 € HT, hors raccordement électrique. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le principe, sous réserve de vérifier la correspondance du présent devis avec l'option mentionnée dans le marché du lot n° 3.

III/ VOIRIE

1) TRAVAUX PROGRAMME CCSB

Monsieur le Maire communique le montant des devis établis par Monsieur Jean-Claude BÉNAS, Contrôleur des TPE à la Communauté de Communes Saône Beaujolais, concernant les travaux suivants :

- la fin de la réfection de la voie communale n° 11 au lieu-dit « Le Fêtre » = 10 488.00 € TTC,
- la réfection de la voie communale dite « Allée des Géraniums » = 20 933.76 € TTC,
- la réfection de la voie communale n° 215 de « Fonds Bâteaux » = partie basse 14 733.48 € TTC – partie haute 14 993.52 € TTC – moins 1 134.00€ TTC si les deux réalisées.

Le montant des crédits alloués pour 2016 par la Communauté de Communes s'élève à 43 427 € TTC auxquels il faut ajouter le reliquat 2015 de 9 536 € TTC, soit un total de 52 964 € TTC.

Seront réalisés, cette année, les travaux au « Fêtre » et à l'« Allée des Géraniums ». Les crédits restants seront reportés en 2017 pour la réalisation des travaux à « Fonds Bâteaux ».

2) DIVERS

L'agent communal a procédé au suivi des trous à boucher avec l'enrobé à froid.

La Collectivité est en attente d'un devis de l'entreprise LABROSSE pour le passage de l'épaveuse pour permettre la comparaison avec la proposition reçue d'une société de CLAVEISOLLES, GIRAUD TDT.

Une proposition pour l'acquisition de panneaux de signalisation et d'aménagement du porche devant l'Église a été effectuée par Signaux GIROD ; celle-ci doit être revue par la Société pour raison qu'elle ne correspondait pas tout à fait à la demande.

IV/ EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU BOURG ENTRÉE SUD

A/ DIAGNOSTIC AMIANTE : Monsieur BRAILLON de CALAD'ÉTUDES doit se charger d'aviser AXIMA pour la réalisation des carottages d'enrobé dans le cadre du diagnostic amiante. A ce jour, aucune intervention n'a été réalisée.

B/ AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE : Suite aux propos échangés ci-dessus concernant le budget primitif 2016 et la subvention du Conseil Départemental, le Conseil Municipal reporte le lancement de la consultation et par prudence, suggère de solliciter une demande de prorogation de la réserve parlementaire s'élevant à 61 000 € auprès du Ministère de l'Intérieur.

V/ ORGANISMES EXTÉRIEURS

1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS

Le Conseil Communautaire, réuni le 31 mars 2016, a été consacré à :

- l'approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2015, l'affectation des résultats,
- l'examen et l'adoption des budgets primitifs 2016 (prévisions fonctionnement = 19 709 732.51 € et investissement = 11 157 759.59 €),
- la fixation des taux d'imposition des taxes locales et du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- l'attribution des subventions aux associations,
- divers dossiers de demandes de subventions (DETR – FSI) : Espaces Naturels Sensibles – Hydraulique...

2) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT BEAUJOLAIS

Compte administratif et compte de gestion 2015 (résultat cumulé s'élevant à 1 315 661.50 €, affectation du résultat 2015 et vote du budget primitif 2016 (équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement = 2 000 541 € et d'investissement = 3 073 419 €) ont constitué l'objet de la réunion du Comité Syndical du 22 mars 2016.

Le point sur les travaux programmés et sur leur état d'avancement a été effectué. Pour la Commune de CHIROUBLES, les travaux au lieu-dit « Les Prés » sont en cours d'achèvement.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au Cabinet MERLIN pour une durée de 3 ans...

Monsieur Gontran BODESCOT évoque qu'il est demandé aux Communes adhérentes de recenser pour le 07 juin prochain les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable pouvant être projetés.

Monsieur BODESCOT relate la visite de l'usine PAM SAINT-GOBAIN à PONT-A-MOUSSON (production de canalisations en fonte), organisée par SUEZ LYONNAISE DES EAUX, à laquelle il a assisté, accompagné de Monsieur le Maire et de Monsieur VIGNERON, les 29 et 30 mars dernier.

VI/ INAUGURATION DU GITE ET AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire énumère les élus parlementaires qui ont répondu présent, à ce jour, à l'invitation du 29 avril 2016 relative à l'inauguration du gîte « Le Télégraphe », de l'Aire de Jeux « Espace Marcourt » et à la remise de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à Madame Sylvie MORIN, ancien Maire de la Commune.

La Commission programme une réunion le jeudi 21 avril 2016, à 20 h 00, pour la mise au point de cette réception.

VI/ QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués :

1) Concours International de Gamay 2016 : Le courrier de Messieurs les Co-Présidents du CRU Chiroubles relatif à la suggestion de mettre en valeur la récompense suprême obtenue par le Domaine des Maisons Neuves de SAINT-LAGER pour son Chiroubles 2015 dans le cadre du dernier concours « International du Gamay 2016 », sous les panneaux de « bienvenue » existants et la fixation d'une banderole au centre du village ➤ Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

2) Arrêt de travail d'un agent communal : L'arrêt de travail de Madame Agnès GEOFFROY est prolongé jusqu'au 31 mai 2016. Mesdames POULY et PLAFORET seront questionnées afin de savoir si elles désirent poursuivre leur mission de remplacement.

3) Concours des villages fleuris 2015 ; La remise du 1^{er} prix de fleurissement dans sa catégorie pour la Commune de CHIROUBLES ; coupe et diplôme ont été récupérés par Monsieur le Maire et Monsieur Patrick VIGNERON, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à FLEURIE, le 2 avril dernier.

4) Eclairage public : Monsieur Joël GAUTHIER communique la demande de Monsieur Christophe SAVOYE relative à la pose d'un éclairage public à l'intersection de la VC n° 7 « La Grosse Pierre » et de la RD n° 119. Monsieur le Maire rappelle qu'un éclairage existait en ce lieu et a été enlevé lors de la construction du bâtiment du Domaine CHEYSSON.

5) Bulletin Municipal : Madame Katia GENILLON informe que le bulletin 2014 sera bientôt en ligne sur le site internet de la Commune ; le coût de sa confection s'élève à 745.00 € HT. Quant à l'édition 2015, l'impression de celui-ci pourrait avoir lieu d'ici quelques semaines. Le Conseil Municipal préconise toutefois de solliciter l'actualisation des propositions effectuées en 2015 par DG PROMO et ROUGE & VERT et de comparer avec celle de Graphi-K-LAD.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au mardi 03 mai 2016 à 20 heures 00.

La séance est levée à 23 heures 00.

